

AQVITANIA

supplément 4, 1990

Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Age entre Loire et Pyrénées

Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987

éditions de la Fédération Aquitania

SOMMAIRE

Préface par Bernadette Barrière et Jean-Michel Desbordes	7
Région Aquitaine	
Jacques CLEMENS et Alain DAUTANT	9
Mottes et camps au Moyen Age en Lot-et-Garonne	
Yan LABORIE	23
Etat de l'inventaire des structures fortifiées médiévales en Périgord	
Jean-Bernard MARQUETTE	31
Habitats fortifiés en Bordelais, Bazadais, pays landais (XIe-XVe siècle). Etat de la recherche	
Sylvie FARAVEL	53
L'habitat castral de Brion à Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde) : méthode et problématique de recherche, premiers résultats.	
Yan LABORIE et Jean-François PICHONNEAU	63
Une tour-ostal à Agen	
Yan LABORIE	75
Architecture de l'habitat privé des XIIIe et XIVe siècles en milieu urbain : l'exemple d'un ostal à tour, îlot Fonbalquine, à Bergerac	
Région Limousin	
Bernadette BARRIERE	93
Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche	
Geneviève CANTIÉ	103
Mottes et maisons fortes en Limousin, les techniques de construction d'après la fouille	
Philippe COUANON	115
Pour une typologie fonctionnelle des donjons de pierre : l'exemple du Limousin	
Région Midi-Pyrénées	
Benoit CURSENTE	123
Les habitats fortifiés collectifs médiévaux en Midi-Pyrénées : état de la recherche.	
Gérard PRADALIÉ	133
Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées	
Jean CATALO et Joseph FALCO	137
L'habitat rural médiéval de Vacquiers (Haute-Garonne)	
Région Poitou-Charentes	
André DEBORD	151
La recherche en matière de fortifications médiévales dans la région Poitou-Charentes : bilan et perspectives.	
Raymond PROUST	162
Quelques enseignements d'une prospection systématique au sol en Poitou-Charentes.	

<i>Prospection aérienne des fortifications médiévales de la région Poitou-Charentes :</i>	
Louis-Marie CHAMPÈME	163
Sites médiévaux et photographies aériennes dans le département des Deux-Sèvres : premières conclusions	
Alain OLLIVIER	173
Sites médiévaux et photographie aérienne dans le nord-ouest du département de la Vienne	
Christian RICHARD	177
Sites médiévaux et photographie aérienne dans le sud du département de la Vienne : premiers résultats	
Jacques DASSIÉ	183
Archéologie aérienne et informatique	
Patrick PIBOULE	191
Relations entre souterrains et fortifications : exemples en Poitou-Charentes.	
Conclusion	
Jean-Marie PESEZ	203
Où l'on voit que le Sud ressemble au Nord, ce qui ne va pas sans poser quelques questions	

Bernadette BARRIERE

Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche.

L'espace limousin médiéval correspond, rappelons-le, aux trois départements actuels de la Creuse (ancienne haute Marche), de la Haute-Vienne (haut Limousin et basse Marche) et de la Corrèze (bas Limousin), auxquels il convient d'ajouter vers l'ouest le Nontronnais (passé au département de la Dordogne) et le Confolentais (passé au département de la Charente).

Ce territoire, qui correspond à l'extrême avancée vers l'ouest du Massif Central, est géographiquement homogène. Il est constitué d'un ensemble de plateaux cristallins se répartissant schématiquement entre les plateaux relativement élevés de la "Montagne limousine" (650-950 m) qui occupent le centre-est, et les plateaux souvent ondulés d'un foisonnement de collines (200-650 m) qui occupent la très large périphérie des précédents et plongent plus ou moins insensiblement en direction des bassins sédimentaires voisins, vers le Berry, le Poitou, l'Angoumois, le Périgord et le Quercy.

La nature du sol comme le caractère humide du climat assurent à cette région de l'eau en abondance : sources, mouillères, ruisseaux, rivières, sont parmi les composantes majeures d'un paysage naturellement verdoyant et primitivement forestier. En outre, le considérable encaissement dans les plateaux périphériques du réseau hydro-

graphique est responsable, non seulement du compartimentage de l'espace, mais encore de l'existence fréquente de vallées, ou de sections de vallées, étroites, profondes, en gorges parfois, au tracé sinueux et générateur de nombreux éperons de méandre ou de confluence, naturellement forts et propices au refuge, à la défense, voire à la surveillance des franchissements.

En résumé, les plateaux limousins, apparemment calmes, constituent un territoire accidenté, dans lequel foisonnent, soit en surface, soit en rebord de plateau, soit en contrebas, dans le versant des vallées les plus encaissées, les pointements rocheux naturels volontiers utilisés par l'homme médiéval. Toutefois, les progrès de l'enquête en cours témoignent de ce que ces sites naturellement forts ne sont pas exclusifs, ici comme en beaucoup d'autres régions, des choix médiévaux : d'autres impératifs ont, dans un certain nombre de cas, conduit les concepteurs à bâtir des fortifications *ex nihilo*.

A cette région géographiquement homogène correspond, pour cette raison même semble-t-il, une région historique bien individualisée, dont les limites n'ont réellement varié qu'avec le découpage départemental. Occupé par le peuple gaulois des Lémovices, ce territoire, dont les contours épousent le socle ancien, fut érigé en Cité

Liste des abréviations bibliographiques utilisées :

- B.S.A.H.L. : *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (Limoges)
B.S.A.S.A. Rochechouart : *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*
B.S.L.S.A.C. : *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* (Tulle)
B.S.S.H.A.C. : *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (Brive)
M.S.S.N.A.C. : *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*
T.A.L. : *Travaux d'Archéologie Limousine*

romaine¹ et devint très logiquement le cadre du diocèse de Limoges², lequel s'est maintenu quasiment en l'état jusqu'à la Révolution³.

Avec le haut Moyen Âge et la domination franque, naquit le Comté de Limoges, circonscription civile cette fois, qui calqua tout naturellement ses limites sur celles du diocèse, cependant que l'organisation intérieure du comté prenait appui sur un réseau de *vici*, de chefs-lieux de *vicaria*, de *castra* et de routes, dont la connaissance, bien qu'encore extrêmement lacunaire, est néanmoins suffisante pour témoigner de l'utilisation quasi systématique, pour supporter des aménagements fortifiés, de sites naturellement forts⁴.

Les bouleversements socio-politiques des Xe et XIe siècles viennent alors considérablement modifier ces données. Le Comté de Limoges, qui n'a plus de comte résident depuis le milieu du IXe siècle et passe en 927 sous le contrôle durable des comtes de Poitiers, bientôt ducs d'Aquitaine, éclate en un certain nombre de vicomtés dont les chefs-lieux — des forteresses publiques — sont, à la fin du Xe siècle, et après quelques soubressauts et remaniements, définitivement fixés : ce sont Limoges, Aubusson, Comborn et Turenne. Les comtes de Poitiers ont eu à cœur, pour le mieux contrôler, de structurer comme de diviser ce territoire relativement éloigné d'eux, et où ils ne possédaient pas de domaines propres ; et ils parviennent même, à l'orée du XIe siècle, à imposer leur prééminence à ce lignage issu du "marquis Boson", assez puissant pour avoir suscité à son profit dans le nord du comté de Limoges, un "Comté de la Marche".

Avec le XIe siècle, l'éclatement et le morcellement de l'autorité publique en Limousin s'accroissent ; le système seigneurial fondé sur les rapports de force se substitue progressivement à l'organisation administrative antérieure fondée sur des délégations de pouvoirs. Si la réelle puissance du lignage poitevin lui permet alors de maintenir sa prééminence, il en est de même en ce qui concerne la prééminence locale des vicomtes limousins⁵ et du comte

de la Marche. Mais le temps n'est plus des seules grosses forteresses publiques dont ils détenaient le contrôle exclusif et dont étaient jalonnés les territoires de leur juridiction ; pour les lignages de l'aristocratie régionale naissante et bientôt foisonnante, le temps des "mottes castrales", signifiantes de l'exercice d'un quelconque pouvoir, délégué, inféodé ou usurpé, est arrivé.

Quant aux limites linéaires du diocèse, et donc de l'ancien comté, elles perdurent évidemment en tant que limites ecclésiastiques, mais elles n'ont plus la moindre signification dans la géographie seigneuriale qui se met alors en place et dont on connaît, par ailleurs, le caractère par essence extrêmement instable. Les mouvances respectives des comtes de la Marche, des vicomtes de Limoges et de Turenne et de quelques grandes familles seigneuriales⁶, débordent largement sur les régions périphériques, et l'étude du réseau de leurs forteresses ne saurait se satisfaire du seul cadre limousin.

Les recherches en cours depuis quelques années sur les fortifications médiévales du Limousin, dans la mesure où l'on y souhaite aller au-delà du simple répertoire de sites, s'efforcent de prendre en compte l'ensemble de cette problématique historique⁷, selon la voie récemment tracée notamment par André Debord pour les pays charentais⁸.

Les modalités de la recherche

La recherche prend en compte, cela va de soi, toutes les fortifications quelles qu'elles soient, et nul ne songe à négliger donjons et châteaux de pierre. La plupart d'entre eux, en effet, sont connus mais le sont mal ; d'autres, enfouis sous leur propres remblais d'écoulement et plus ou moins fossilisés depuis des siècles en sous-bois, doivent être recherchés et identifiés⁹ ; et tous, sans aucune exception, nécessitent des études approfondies et des approches neuves se nourrissant notamment de comparaisons ; l'on sait bien, par exemple, que les datations traditionnelles les concernant réclament de considérables réajustements¹⁰.

1. J.-M. Desbordes, Les limites des Lémovices, dans *Aquitania*, t. 1, 1983, p. 37-48.

2. M. Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XIe siècle*, Clermont, 1981, p. 65-72.

3. Il ne faut effectivement pas négliger la création au XIVe siècle du diocèse de Tulle aux dépens de celui de Limoges, mais l'exiguïté territoriale de ce nouveau diocèse fait de cette modification un phénomène mineur.

4. Ainsi en est-il, par exemple, du site d'Yssandon (ct. Ayen, Corrèze), cité comme *castrum* dès le VIe siècle dans le testament d'Aredius (éd. J.-M. Pardessus, *Diplomata...*, I, 1843, p. 136-141 ; ou du site d'Uzerche (Corrèze) qualifié de *castrum* sur une monnaie du VIIIe siècle (cf. M. Deloche, *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, Paris, 1863, p. 144-147 ; ou du site de Nontron (Dordogne) également qualifié de *castrum* dans l'acte de fondation de l'abbaye de Charroux à la fin du VIIIe siècle (cf. *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux*, éd. P. de Monsabert, Archives Historiques du Poitou, 39, 1910, p. 56).

5. Trois nouveaux sièges de vicomtés sont apparus au XIe siècle : Rochechouart, Ventadour et Bridiers.

6. La famille de Lastours, par exemple, dont la mouvance s'étendait en direction du Périgord.

7. Sur l'ensemble de cette problématique, cf. B. Barrière, travaux en cours.

8. A. Debord, *La Société laïque dans les pays de la Charente* (Xe-XIIIe siècles), Paris, 1984.

9. Cf. *infra*, G. Cantii, Mottes et maisons fortes en Limousin — Les techniques de construction d'après la fouille.

10. Plusieurs inventaires ont déjà été dressés. Deux correspondent à un état des châteaux limousins au XVIIIe siècle : Abbé Roy-Pierrefitte, Liste des

La priorité actuelle, toutefois, est donnée aux fortifications "de terre" et aux sites fossoyés, moins spectaculaires et donc moins connus, puisque ne comportant que rarement des vestiges de bâti maçonné, et n'apparaissant que comme estompés dans un paysage lui-même vallonné et à la couverture végétale souvent très dense. L'urgence du repérage et de l'archivage de ce genre de sites est d'autant plus grande que la mécanisation qui préside aux remembrements, aux drainages, aux exploitations forestières et aux enrésinements, est de plus en plus poussée, et que les menaces de destruction comme les destructions elle-mêmes s'accroissent¹¹.

Les approches de ce type de sites sont multiples et s'efforcent d'être complémentaires. La recherche des vestiges archéologiques eux-mêmes s'appuie évidemment sur les informations ponctuelles et sur les précieux inventaires, généralement départementaux, fournis par l'érudition locale depuis le XIXe siècle, et dont il convient de vérifier ou de réinterpréter les données. Ainsi, doit-on évoquer par exemple, pour la Creuse, les travaux de P. de Cessac qui ont marqué la seconde moitié du XIXe siècle, le Dictionnaire de la Creuse réalisé par A. Lecler en 1902, ainsi que le répertoire des tertres artificiels dressé par G. Janicaud en 1944¹² ; pour la Haute-Vienne, les travaux d'Allou qui remontent au début du XIXe siècle, la liste des enceintes du Limousin établie par M. Imbert en 1894, le Dictionnaire de la Haute-Vienne du même A. Lecler publié en 1920-1926, et tout récemment, l'important "Essai sur les enceintes de la Haute-Vienne" réalisé par F. July¹³ ; pour la Corrèze enfin, le Dictionnaire des paroisses de J.-B. Poulbrière et le travail de J.-B. Champeval sur le bas Limousin seigneurial et religieux, parus l'un et autre à

la fin du XIXe siècle, le catalogue dressé par V. Forot et publié en 1913, quelques informations rassemblées sur la haute et la moyenne Corrèze par M. Vazeilles et publiées de 1954 à 1960, et en dernier lieu, le répertoire de sites publié par J.-L. et J.-S. Couchard et G. Lintz de 1968 à 1973¹⁴.

Le dépouillement des cadastres du XIXe siècle — atlas et états des sections — s'avère en Limousin, relativement rentable¹⁵ : les informations fournies tant par le parcellaire que par la microtoponymie viennent fréquemment préciser et renforcer ce qui n'est parfois transmis que par la tradition orale ou par des vestiges médiocres et mal identifiables ; parfois, même, elles conduisent à de véritables découvertes. Ce type de travail a été rendu encore plus efficace depuis les études de toponymie récemment conduites par Marcel Villoutreix, qui permettent de bien circonscrire tous les termes du parler régional touchant aux fortifications et aux sites fortifiés¹⁶.

Intervient ensuite la prospection de terrain. Celle-ci conduit au repérage des sites signalés ou dont la recherche est à effectuer ; une fois précisément localisés sur la carte au 25 000e, voire sur le plan cadastral actuel, ceux-ci font l'objet d'un faisceau d'observations permettant, au minimum, l'élaboration de fiches de sites succinctes comportant la situation précise et les dénominations rencontrées, l'énumération des composantes morphologiques, l'évaluation de l'emprise au sol et les dimensions essentielles, un plan et une coupe schématiques enfin ; et au mieux, l'élaboration de dossiers lourds comportant notamment un descriptif extrêmement précis¹⁷, un relevé topographique, des observations sur l'environnement, la documentation

châteaux de la Marche avant la Révolution de 1789, dans *M.S.S.N.A.C.*, t. III, 1859, p. 230-261. Liste des châteaux du diocèse de Limoges avant la Révolution, éd. R. Fage, dans *B.S.S.H.A.C.*, Brive, t. IV, 1882, p. 525-585, et J.-B. Champeval, Additions à la liste des châteaux ou maisons fortes de la Corrèze, *ibidem*, t. V, 1883, p. 315-323. Plus près de nous, deux autres répertoires de châteaux ou de vestiges de châteaux ont été publiés par M.M. Macary : *Châteaux en Limousin — La Creuse*, Limoges, 1968, et *Châteaux en Limousin — La Corrèze*, Limoges, 1972.

11. J.-M. Courteix, La motte de Freyssinges, dans *T.A.L.*, t. 5, 1985, p. 106-108.

12. P. de Cessac, Fragments archéologiques, dans *M.S.S.N.A.C.*, t. III, 1861, p. 322-332, t. IV, 1863, p. 240-244, notamment ; A. Lecler, *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse*, Limoges, 1902, rééd. Marseille, 1979 ; G. Janicaud, Liste provisoire des tertres artificiels de la Creuse, dans *M.S.S.N.A.C.*, t. XXIX, 1944, p. 21-23.

13. C.N. Allou, *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne*, Paris, 1821 ; M. Imbert, Résultats des fouilles dans les tumulus du Limousin, dans *B.S.A.S.A. Rochechouart*, t. II, 1891, p. 8-13, et Liste des anciennes enceintes du Limousin, *ibidem*, t. IV, 1894, p. 1-8, 58-61, 90-98, 127-130, 141-145 (la Haute-Vienne n'est pas seule concernée) ; A. Lecler, *Dictionnaire Historique et Géographique de la Haute-Vienne*, Limoges, 1920-1926, rééd. Marseille, 1976 ; F. July, Essai sur les enceintes du département de la Haute-Vienne, dans *B.S.A.H.L.*, t. CII, 1975, p. 27-39, t. CIII, 1976, p. 41-62, t. CIV, 1977, p. 27-44, 1978, p. 59-78, t. CVI, 1979, p. 65-84, t. CVII, 1980, p. 89-108.

14. J.-B. Poulbrière, *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle*, 3 vol., Tulle, 1894-1910, rééd. Brive, 1964-1966 ; J.-B. Champeval, *Le bas Limousin seigneurial et religieux*, Limoges, 1896-1897, rééd. Marseille, 1977 ; V. Forot, *Catalogue raisonné des richesses artistiques et monumentales du département de la Corrèze*, Paris, 1913 ; M. Vazeilles, Enceintes, camps et stations antiques fortifiées en haute et moyenne Corrèze, dans *B.S.L.S.A.C.*, Tulle, t. 58, 1954, I, p. 23-38, et Quelques tumulus en haute Corrèze, *ibidem*, t. 64, 1960, p. 13-22 ; J.-L. et J.-S. Couchard et G. Lintz, Constructions et monuments préhistoriques de la Corrèze, fasc. III, dans *B.S.S.H.A.C.*, Brive, t. XCV, 1973, p. 341-361.

15. La Direction des Antiquités Historiques du Limousin a réalisé ces dix dernières années un dépouillement presque exhaustif de cette documentation communale, non seulement pour les fortifications, mais aussi pour le réseau routier, les équipements culturels, etc.

16. M. Villoutreix, *Les noms de lieux de la Haute Vienne*, Limoges, 1981, et 2de édition augmentée, Limoges, 1987, et *Les noms de lieux de la Creuse*, dans *T.A.L.*, t. 6, 1986, p. 21-38 et *T.A.L.*, t. 7, 1987, p. 29-61, et 2de édition, Limoges, 1989 ; Les noms de lieux de la Corrèze, en préparation.

17. Ce descriptif se conforme aux règles fixées par l'équipe du "Projet collectif de recherche sur les mottes, les enceintes et les maisons fortes" mis en place dans le cadre du programme H 40 défini par le C.S.R.A. (coordonnateur J.-M. Pesez), et actuellement en cours d'expérimentation.

historique éventuelle correspondante, des photos aériennes et/ou au sol enfin. Ces dossiers lourds représentent évidemment un idéal vers lequel il faut tendre, dans la mesure notamment où le relevé topographique constitue le seul moyen véritablement scientifique d'archiver des informations de terrain dont beaucoup par la suite risquent de disparaître ; en outre, seule une étude de son relevé topographique peut permettre d'appréhender un site complexe et de proposer des constats qui ne soient pas que des impressions. Malheureusement, la durée d'exécution de ces programmes lourds est considérable, et dans l'état actuel des possibilités régionales, décision a été prise de ne réaliser de relevés topographiques en courbes de niveau que pour les sites les plus sophistiqués, exemplaires ou, à l'opposé, rares.

Quant à la prospection aérienne, si rentable en pays calme et découvert, elle ne donne en Limousin que très peu de résultats, et des vols qui n'auraient qu'un objectif de repérage seraient voués à l'échec : le terrain est trop accidenté et la couverture végétale trop fournie. En revanche, la photographie aérienne qui permet parfois de bien saisir un site dans son environnement, constitue en bien des cas un remarquable complément du dossier documentaire.

Parallèlement à ce travail de prospection à la recherche des vestiges, s'effectue le dépouillement des sources écrites susceptibles de permettre parfois des découvertes, mais surtout de documenter les sites, de dater leur apparition, de faire connaître leurs détenteurs comme leurs transformations au cours des siècles, de manière à ce que l'on puisse, en outre, détecter leur véritable rôle à l'intérieur de l'espace limousin en fonction de la problématique politique et seigneuriale précédemment évoquée¹⁸. Le Limousin médiéval est relativement riche en cartulaires, ainsi d'ailleurs qu'en hommages, terriers, chroniques, ce qui permet, en particulier pour le bas Limousin, bien des identifications et des propositions chronologiques utiles. Dans les mêmes perspectives, les sources d'époque

moderne ne sauraient être négligées, car elles témoignent parfois de l'existence de sites castraux — en particulier de mottes — qui, aujourd'hui disparus, étaient alors plus ou moins abandonnés, mais demeuraient des symboles du pouvoir et, à ce titre, étaient conservés ; cette valeur symbolique a certainement permis à beaucoup d'entre eux d'éviter la destruction pure et simple, ce qui explique qu'on les trouve encore parfois mentionnés jusque dans les états des fonds du XVIII^e siècle.

Il va de soi qu'un site qui perd, grâce aux sources écrites, son anonymat, prend pour l'historien un intérêt tout différent de celui que lui confèrent les seuls vestiges matériels. L'idéal serait toutefois de pouvoir ajouter à l'enquête des informations fournies par la fouille : les données de l'histoire et de l'archéologie se confortent, en effet, mutuellement, pour mettre en évidence, en les datant au moins approximativement, les diverses phases de création, de réaménagements, d'abandon ou de réoccupation. Mais l'on se rend compte, à l'expérience, que les sondages de faible extension sont, sur ce genre de sites, d'un faible apport ; force est donc d'exploiter au maximum les résultats de fouilles "tumulaires" anciennes¹⁹, ainsi que les coupes accidentellement pratiquées par des chemins ou par des travaux agricoles sur un site ou sur sa lisière ; force est également de réserver les interventions de fouille à quelques sites modestes²⁰, ou alors particulièrement bien documentés et/ou menacés²¹.

Le travail représenté par l'enquête en cours pour l'ensemble du Limousin médiéval, tire aujourd'hui ses meilleurs bénéfices des recherches opérées sur des micro-régions, soit par une équipe de deux ou trois chercheurs, soit par un étudiant ou un chercheur local bon connaisseur de son terroir²². A cette démarche qui laisse encore dans l'ombre un certain nombre de secteurs plus ou moins vastes, s'ajoutent des recherches plus proprement thématiques, comme celle qui a pris corps depuis quelques années sur les donjons²³.

18. Cf. B. Barrière, G. Cantié et R. Leblanc, Fortifications médiévales en haute Marche et Combrailles, dans *T.A.L.*, t. 4, 1984, p. 107-123, et B. Barrière, G. Cantié et R. Lombard, Fortifications médiévales sur les confins du haut et du bas Limousin, dans *T.A.L.*, t. 9, 1989, p. 77-109.

19. Cf. B. Barrière et G. Cantié, Les mottes castrales de la Tour-Saint-Austrille, dans *T.A.L.*, t. 3, 1983, p. 59-68.

20. Le site de Montamar (com. St-Yrieix-le-Déjalat, ct. Egletons, Corrèze) est à cet égard, exemplaire ; cf. J.-L. Antignac et R. Lombard, Montamar, une maison forte en Limousin, dans *T.A.L.*, t. 3, 1983, p. 85-96.

21. Sur les sites fouillés en Limousin, cf. *infra* G. Cantié, art. cité.

22. Pour la Creuse, par exemple : P. Bouyer, Les fortifications anciennes dans le canton de Dun-le-Pastel, dans *T.A.L.*, t. 1, 1981, p. 36-38 ; B. Barrière, G. Cantié et R. Leblanc, Fortifications... Combrailles, art. cité ; B. Garde, L'occupation du sol au Moyen Âge en pays de Crocq, mém. de maîtrise en cours ; J. Caillaud, L'occupation du sol au Moyen Âge dans la Montagne Limousine — Le canton de La Courtine, mém. de maîtrise en cours. Pour la Haute Vienne, J. Boin, travaux en cours sur l'occupation du sol en vicomté de Rochechouart ; G. Cantié, travaux en cours sur l'occupation châtelaine dans le bassin limousin de la Vienne ; R. et M.-A. Boudrie, prospections de terrain en pays de Chalus. — Pour la Corrèze, B. Barrière, G. Cantié et R. Lombard, Fortifications... confins du haut et du bas Limousin, art. cité, et travaux en cours ; J.-L. Antignac et R. Lombard, prospections de terrain en haute Corrèze. — Pour le Confolentais, J.-P. Fleurat, La Charente Limousine : un exemple d'occupation du sol du Ve au XVe siècle, mém. de maîtrise, Limoges, 1983. — Pour le Nontronnais, B. Fournioux, prospections de terrain.

23. P. Couanon, travaux en cours sur les donjons en Limousin.

Premiers résultats, premiers constats

Quelques estimations chiffrées

Le Limousin médiéval représente de 900 à 1000 paroisses. Or, le nombre des structures fortifiées, toutes catégories confondues, pourrait bien être supérieur à 2000 : en effet, si un certain nombre de paroisses semblent dépourvues d'aménagements de ce genre, d'autres, en revanche, en regroupent plusieurs ; et l'on sait, en outre, qu'un même site peut avoir conservé des structures multiples, ou encore les vestiges de plusieurs fortifications successives²⁴.

En ce qui concerne les seules fortifications "de terre", dont les restes ont pu être, à ce jour, dûment reconnues et localisées, leur nombre est légèrement supérieur à 200. Il va de soi que ce chiffre n'est pas définitif et qu'il est destiné à s'accroître encore ; de nouvelles découvertes et identifications interviennent en effet de temps à autre, mais leur nombre ne devrait pas bouleverser considérablement les premiers résultats.

En tout état de cause, ce chiffre de 200 ne saurait pour l'instant constituer en lui-même une information utile à d'autres fins que statistiques : il ne reflète, en effet, que l'état provisoire d'un inventaire qui ignore encore partiellement certaines régions, telles que la basse Marche ou la Xaintrie, par exemple ; dont la progression est parfois durablement stoppée en raison du caractère accidenté des accès et/ou de la densité d'une couverture végétale qui ne désarme pas même durant l'hiver ; pour lequel enfin, en l'absence de fouilles, le caractère proprement médiéval de certaines structures n'est pas forcément évident. Quant aux aménagements fortifiés suggérés ou attestés par les sources écrites ou par des témoignages locaux anciens ou récents, et dont aucun vestige ne subsiste plus au sol, ils font l'objet d'un inventaire propre, mais entrent également dans l'inventaire général. Dans ces perspectives, et même à moyen terme, le chiffre obtenu ne sera jamais que très approximatif.

Une assez grande variété de sites et de structures

C'est le caractère extrêmement varié des structures fortifiées qui frappe dès l'abord, ainsi que le choix préférentiel qui est fait des sites naturels d'éperon pour servir d'assiette à la fortification, qu'elle qu'ait été celle-ci : une bonne centaine de sites d'éperon, dont la moitié en bas Limousin, ont ainsi été reconnus, et il est certain qu'il y en a encore bien d'autres à connaître.

Les *castra* d'époque mérovingienne et carolingienne connus prennent appui, soit sur des éperons — c'est le cas d'Uzerche ou de Monceaux —, soit sur des buttes — c'est le cas de Turenne ou d'Yssandon —²⁵. Les résidences vicomtales qui ensuite s'imposent, aux Xe et XIe siècles, prennent appui à leur tour, soit sur des éperons — ainsi en est-il par exemple à Aubusson, Combourn, Ségur, Rochecouart ou Ventadour, ou encore Bellac pour les comtes de la Marche —, soit sur des buttes, comme à Turenne²⁶ ; dans le cas de Limoges, en revanche, le caractère par nature calme de la topographie a obligé le vicomte, soucieux de s'établir à proximité de l'abbaye Saint-martial tout en contrôlant l'un des carrefours majeurs du site, à édifier *ex nihilo*, sur un modeste replat du versant de la vallée de la Vienne, une motte particulièrement imposante²⁷.

Il semble donc qu'il y ait eu utilisation des possibilités naturelles chaque fois que cela s'avérait possible, et que la mode des mottes n'ait pas été exclusive d'autres manières de faire. Dans une vingtaine de cas connus à ce jour, l'amalgame a d'ailleurs été fait : l'éperon naturel, lui-même retaillé et aménagé, a été choisi comme support, soit d'une seule motte comme à Laron, soit même de deux mottes comme au Dognon²⁸. En tout état de cause, qu'il porte une simple enceinte comme à Cheyurat²⁹, qu'il porte une ou plusieurs mottes comme à Laron ou au Dognon, une tour ou plusieurs comme à Combourn ou à Crozant³⁰, une forteresse de pierre comme à Chalucet ou à Ventadour³¹, l'éperon est toujours barré à l'amont par un ou plusieurs fossés, accompagnés ou non de levées de terre.

24. Ainsi à Lastours (com. Rilhac, ct. Nexon, Hte-Vienne), où sont conservés notamment les vestiges d'au moins deux mottes et d'une forteresse de pierre ; ou à Mirambel (com. St-Rémy, ct. Somac, Corrèze), où sont notamment conservés les vestiges d'une motte, d'une maison forte (?) et d'un château de pierre.

25. L. Boumazel, J.-M. Desbordes et G. Reboul, *Les origines d'Uzerche*, dans *T.A.L.*, t. 7, 1987, p. 97-104 ; R. Lombard, *Le Chastel de Monceaux-sur-Dordogne*, dans *B.S.L.S.A.C.*, Tulle, t. 88, 1985, p. 21-35 ; pour Turenne, cf. *Chronique d'Adémar de Chabannes*, éd. J. Chavanon, Paris, 1897, L. I, 59, p. 61 ; pour Yssandon, cf. *supra* note 4.

26. B. Barrière et G. Cantié, *Les fortifications médiévales en Limousin*, dans *Archéologia*, 1981, n° 157, p. 47-52.

27. G. Vervnaud, *Le lotissement de la motte vicomtale*, dans *Revue Archéologique du Centre*, 71-72, 1979, p. 133-136 ; B. Barrière, *Atlas historique des villes de France — Limoges*, Bordeaux, 1984.

28. L. Guibert, Laron, dans *B.S.A.H.L.*, t. XLI, 1894, p. 1-80 ; G. Cantié, *Le château à motte du Dognon, siège de châellenie*, dans *T.A.L.*, t. 6, 1986, p. 65-84.

29. F. July, *Essai sur les enceintes...*, art. cité, *B.S.A.H.L.*, t. CIV, 1977, p. 27-29 ; B. Barrière, G. Cantié, art. cité *supra* note 26, p. 48.

30. R. Joudoux, *Le château de Combourn*, dans *Lemouzi*, 1977, n° 61, p. 73-84 ; P. Trotignon, *Le château de Crozant*, dans *Crozant : études archéologiques*, Guéret, 1985, p. 165-187.

31. L. Guibert, Chalucet, dans *B.S.A.H.L.*, t. 33, 1885, p. 113-322 ; F. July, *L'architecture du château de Chalucet*, dans *B.S.A.H.L.*, t. CVIII, 1981, p. 117-125 ; C. Viela, *Chalucet*, mém. Ecole d'Architecture de Bordeaux, 1987 ; R. Joudoux, Ventadour, dans *Lemouzi*, 1987, n° 101.

Les enceintes ne se réclament pas seulement, on le sait, du haut Moyen Âge ; la protohistoire est responsable de la création d'un certain nombre d'entre elles³² ; en outre, les siècles postérieurs à l'an mil n'ont pas ignoré non plus ce type d'aménagements dont la datation est donc, en l'absence de fouilles approfondies, — et si l'on met à part les enceintes quadrangulaires généralement antiques —, extrêmement délicate, pour ne pas dire, à de rares exceptions près, impossible. Près de 50 à 60 sites de cette sorte ont été à ce jour répertoriés. Les quelques uns d'entre eux, tels que Monceaux ou Espartignac pour lesquels une origine et une utilisation médiévales semblent acquises³³, peuvent évidemment servir d'éléments de comparaison, mais il convient de manifester dans cet exercice une extrême prudence. Force est donc de considérer que l'étude des enceintes limousines d'époque médiévale ne fait que commencer.

Toutefois, l'on relève depuis quelques années l'existence d'un certain nombre, modeste il est vrai, de petites enceintes circulaires présentant la particularité d'être perchées sur des tertres, et qui, en raison de leurs dimensions exiguës (comparables à celles des mottes de petite ou de moyenne importance)³⁴, ou bien à cause de leur proximité parfois avec de véritables mottes³⁵, ont bien des chances d'être médiévales et de ne constituer, probablement, qu'une variante morphologique de la motte : le tertre en est généralement de hauteur moyenne, et le pourtour de la plate-forme sommitale y est, à la manière d'une enceinte de contour, couronné d'une levée de terre ou d'un rempart protégeant un espace intérieur en cuvette.

En ce qui concerne les mottes de type classique, comportant un tertre tronconique cerné d'un fossé et accompagné ou non de basses-cours, on a pu en recenser

environ 80, dont les dimensions sont extrêmement variables³⁶ ; les gros édifices sont toutefois relativement rares. En l'état actuel des recherches, les régions qui paraissent le plus abondamment pourvues en vestiges de ce type correspondent schématiquement au Comté de la Marche et à la Vicomté de Limoges, mais ce constat est loin de manifester une exclusive. Certains sites, en outre : Bridiers, La Tour-Saint-Austrille, les Mottes, Drouille, en Creuse³⁷, ainsi que Lastours, le Mazeaubrun, le Dognon et Bré, en Haute-Vienne³⁸, comportent, tantôt deux, tantôt tout un ensemble de mottes. Enfin, dans certains cas, l'existence d'une ou deux basses-cours est clairement attestée par le parcellaire, alors qu'en d'autres lieux elle demeure problématique³⁹. Quant aux tertres eux-mêmes, divers types d'emplacements se rencontrent ; ils sont en effet établis, soit sur une butte — ce qui est rare —, ou bien en bordure de plateau, en position dominante ; soit sur le plateau lui-même ; soit dans le versant plus ou moins pentu d'une vallée ; soit sur un éperon dominé ou non par le plateau ; soit dans le fond d'un vallon ou au cœur d'une mouillère.

Par ailleurs, certains tertres qui ont généralement été pris pour des mottes, soit sont en réalité d'imposants remparts en croissant, soit intègrent un fort rempart en croissant. Ce type de dispositif défensif, souvent renforcé par un fossé, est présent dans quelques enceintes protohistoriques, mais il est manifeste qu'il équipe aussi un certain nombre de sites proprement médiévaux, particulièrement — mais pas exclusivement — dans la partie ouest/sud-ouest du haut Limousin. La réflexion sur ce phénomène ne fait que commencer et les premières impressions poussent à considérer que ces constructions pourraient être contemporaines des mottes ; mais, en l'absence de toute fouille, rien ne permet à ce jour d'en décider⁴⁰.

32. A. Cotton et S. Frère, Les enceintes de l'Âge du fer au pays des Lemovices, dans *Gallia*, XIX, 1961, fasc. 1, p. 31-54 ; J.-M. Desbordes, Les fortifications du second Âge du fer en Limousin, dans *Gallia*, XLIII, 1985, fasc. 1, p. 25-47.

33. Pour Monceaux, cf. R. Lombard, Le Châtel de Monceaux..., art. cité ; pour Espartignac, cf. B. Barrière, G. Cantié et R. Lombard, Fortifications... confins haut et bas Limousin, art. cité, p. 79-83.

34. Voir, par exemple, le site de Laudebertie près de Lubersac (Corrèze), *ibidem*, p. 98-99.

35. Voir, par exemple, le site du Mazeaubrun près de Chalus (Hte-Vienne), cf. F. July, Essai sur les enceintes..., dans *B.S.A.H.L.*, t. CIII, 1976, p. 53, structure A.

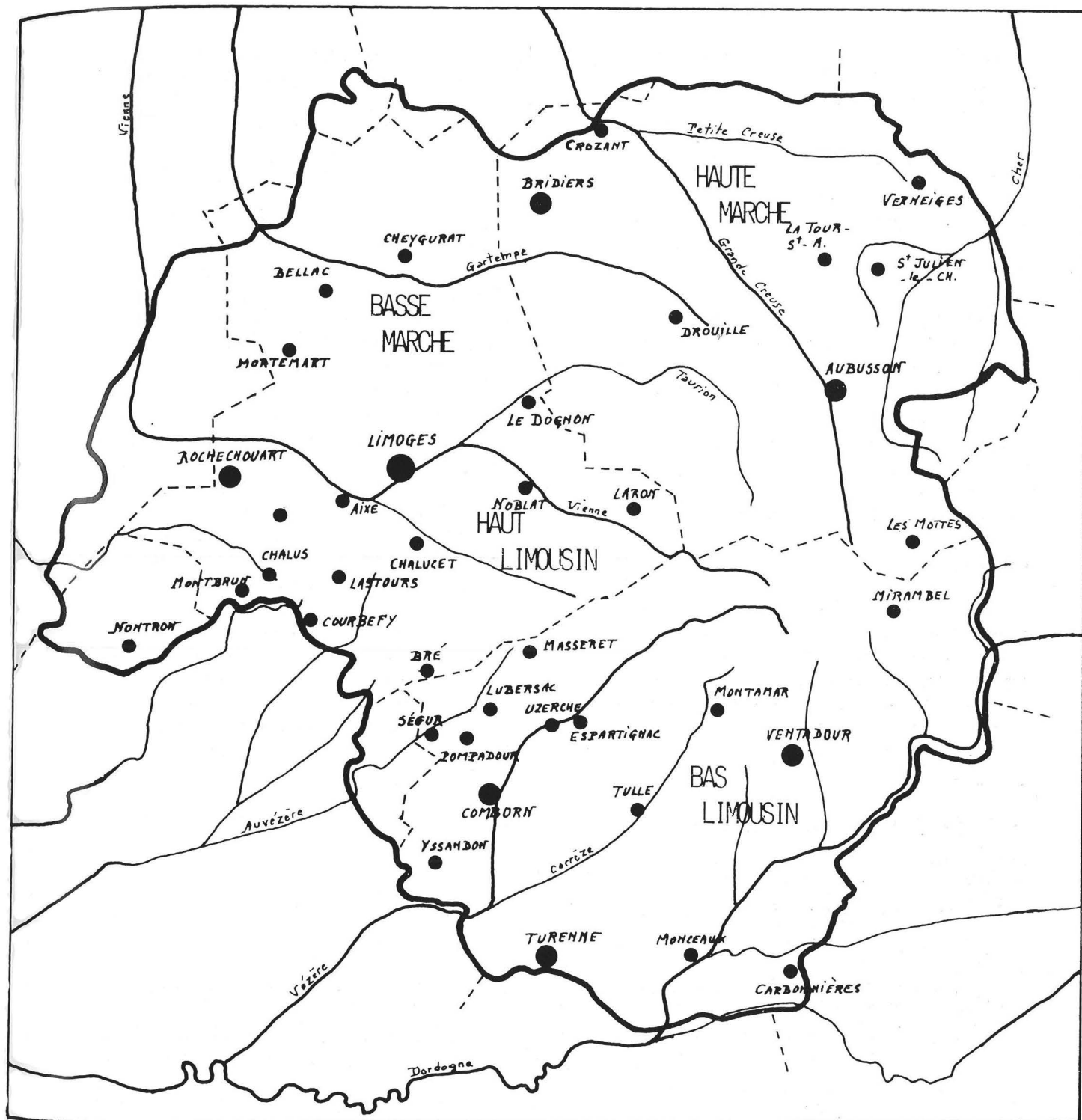
36. Il existe quelques tertres imposants dépassant une hauteur de 10 m, tel celui de La Renaudie près de Masseret (Corrèze) ; à l'opposé, il existe aussi des tertres de dimensions très modestes, qui n'atteignent que de 3 à 4 m de haut, tel celui de Coursaleix près de Montgibaud (Corrèze) ; cf. B. Barrière, G. Cantié et R. Lombard, Fortifications... confins haut et bas Limousin, art. cité.

37. Bridiers, com. et ct. La Souterraine ; La Tour-Saint-Austrille, com. St-Dizier-la-Tour, ct. Chénérailles ; Les Mottes, com. Saint-Oradoux-de-Chirouze, ct. La Courtine ; Drouille, com. Saint-Eloi, ct. Pontarion.

38. Lastours, com. Rilhac-Lastours, ct. Nexon ; Le Mazeaubrun, com. et ct. Chalus ; Le Dognon, com. Le Chatenet-en-Dognon, ct. Saint-Léonard ; Bré, com. Coussac-Bonneval, ct. Saint-Yrieix.

39. À côté des basses cours qui sont très nettement inscrites dans le parcellaire et sont encore souvent délimitées par une rupture de pente, comme au Dognon (cf. *supra* note 28) ou à Vermeiges (cf. B. Barrière, G. Cantié et R. Leblanc, Fortifications... Combrailles, art. cité, p. 107-109) par exemple, il y a des basses cours qui ont été détruites mais dont on peut parfois présumer malgré tout l'existence : ainsi, à la motte de La Renaudie près de Masseret (cf. *supra* note 36) où une intervention archéologique prochaine devrait emporter la conviction (construction de l'autoroute A 20). Mais, bien d'autres mottes, en particulier celles qui sont établies à mi-pente d'un versant ou au cœur d'une mouillère, apparaissent parfois dépourvues de tout enclos jointif ou proche.

40. À titre d'exemples, l'on peut évoquer l'un des tertres du Mazeaubrun près de Chalus (cf. *supra* note 38), qui est équipé, vers l'amont, d'un fort rempart en croissant (cf. F. July, Essai sur les enceintes..., art. cité, *B.S.A.H.L.*, t. CIII, 1976, p. 53, structure B), et toujours près de Chalus, un petit éperon dominant un petit cours d'eau sur le territoire du village de Lageyrat, qui apparaît barré à l'amont, et par un fossé, et par une puissante levée de terre en croissant (*ibidem*, p. 50-52).



- Limites de l'ancien diocèse de Limoges
- - - Limites départementales
- Chefs-lieux des vicomtés
- Autres sites évoqués dans le texte

Quant aux structures fossoyées correspondant aux vestiges d'un certain type de maisons fortes, leur recensement et leur étude ne font également que commencer. Une seule région, particulièrement riche en sites de cette sorte, a été, il y a peu, prospectée et travaillée : il s'agit de la haute Marche et de la Combrailles. Dans la majeure partie des cas rencontrés, l'assiette de l'habitat y est constituée par une plate-forme d'élévation faible, voire même nulle, cernée par un très large fossé en eau. Dans le détail de l'organisation, toutefois, deux possibilités se présentent : ou bien la plate-forme est relativement vaste et de plan ovalaire, ce qui pourrait correspondre à une conception simplement rénovée de l'ensemble traditionnel motte-basse-cour ; ou bien la plate-forme est de superficie modeste et de plan quadrangulaire, et l'on a alors à faire à un plan-type de maison forte qui ne doit plus rien au passé ⁴¹.

En tout état de cause, le fossoiement accompagne assez systématiquement les aménagements fortifiés, quels qu'en soit le type, fortifications "de terre", ainsi qu'on l'a vu, ou châteaux de pierre ⁴².

Chronologie et typologie : certitudes et inconnues

Lorsqu'il s'agit, en l'absence de toute contre-épreuve archéologique, d'établir une quelconque adéquation entre les vestiges conservés de fortifications de terre et les sources écrites et datées qui en font mention, l'on ne peut être véritablement sûr de rien. Qu'est-ce qui prouve, en effet, même si les présomptions sont fortes, que c'est à l'une des mottes encore visibles à la Tour-Saint-Austrille

que correspond le texte qui témoigne de l'existence en ce lieu d'une *turris* dès 958 ⁴³, ou que c'est à la motte qui se dresse encore à Mortemart que correspond le *castellum* cerné d'un fossé (*gurgum*) cité dans un acte des environs de 1020 ⁴⁴, ou que c'est à la motte de Coursaleix que correspond le *Chaslar* attesté vers 1130 ⁴⁵ ? Toutefois, malgré les incertitudes chronologiques qui pèsent encore notamment sur les enceintes et sur les défenses avec remparts en croissant, il semble à peu près acquis que le système des tours de bois sur mottes est apparu en Limousin dès la seconde moitié du Xe siècle, et que l'usage, après s'être largement répandu au XIe siècle, s'en est maintenu à tout le moins jusqu'à l'orée du XIIIe siècle : l'on prend alors, en effet, parfois dans les textes la peine d'indiquer que le matériau dont est construit la tour dont on parle est le bois ; ce qui tend à prouver, en outre, qu'il y a donc en ce temps coexistence de tours de bois et de tours de pierre ⁴⁶ et que l'usage de tours et de bâtisses en pierre a dû commencer à se pratiquer chez les Grands dans le courant du XIIe siècle ; de surcroît, outre les sites à mottes multiples, il y a désormais des sites à tours de pierre multiples ⁴⁷, et c'est, semble-t-il, avec le milieu du XIIIe siècle qu'apparaissent désormais en quelques endroits un "château haut" et un "château bas" ⁴⁸. D'importantes forteresses de pierre, avec murs d'enceinte, corps de logis et tours, prennent dès lors, à l'initiative des Grands : vicomtes, comtes de la Marche, évêques de Limoges..., le relais des aménagements fortifiés de terre et de bois qui équipaient jusqu'alors celles de leurs résidences et de leurs châteaux parmi les plus importants ⁴⁹.

41. Cf. B. Barrière, G. Cantie et R. Leblanc, Fortifications... Combrailles, art. cité, p. 107-123, et B. Barrière et P. Couanon, Fortifications du bas Moyen Âge en Haute Marche et Combrailles, dans *La Maison forte au Moyen Âge*, Paris, 1986, p. 289-315 ; R. Leblanc, prospections en cours sur la même région.

42. L'exemple le plus spectaculaire est celui de Chalucet-haut (cf. *supra* note 31), où la puissante forteresse de pierre qui occupe la partie amont de l'éperon est elle-même coupée du plateau par un fossé d'une largeur et d'une profondeur particulièrement imposantes, creusé dans l'échine rocheuse. Un autre exemple intéressant est celui de Courbefy (com. Saint-Nicolas-Courbefy, ct. Chalus, Haute-Vienne), où se trouve partiellement conservé le double fossé protégeant l'accès à une importante forteresse de pierre établie en rebord de plateau et aujourd'hui détruite (cf. F. July, Essai sur les enceintes..., art. cité, *B.S.A.H.L.*, t. CIII, 1976, p. 58-60).

43. Cartulaire du Chapitre Saint-Etienne de Limoges, éd. J. de Font-Réaulx, dans *B.S.A.H.L.*, t. LXIX, 1922, n° VIII, p. 25.

44. *Ibidem*, n° L, p. 70-71.

45. *Cartulaire de l'abbaye de Vigéois*, éd. M. de Montaigut, Limoges, 1907, n° CCLII, p. 174.

46. *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, éd. H. Duplès-Agier, Paris, 1874, chronique de Bernard Iuier, année 1214, p. 93 (*turris lignea*).

47. *Ibidem*, année 1202, p. 68, où il est question de la *turris optima* de Pompadour : il y en avait donc au moins une autre. Cf. également le registre épiscopal d'hommages *O Domina* conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne (éd. L. Delaume, *Histoire des fonds de l'évêché de Limoges*, thèse 3ème cycle, Paris, 1980), dans lequel, à la date de 1277 (n° 528), il apparaît que le château épiscopal de Noblat était équipé de plusieurs tours, dont une "grosse tour". Cf. également B. Fournioux, Un habitat seigneurial fortifié aux confins du Bas-Limousin : Carbonnières, dans *T.A.L.*, t. 3, 1983, p. 69-84.

48. Ainsi en est-il à Chalucet, où, vers 1260, sont attestés un *castrum superius* et un *castrum inferius* ; cf. L. Guibert, Chalucet, *op. cit.*, p. 150 et 156.

49. En ce qui concerne les initiatives vicomtales, on peut, par exemple, évoquer la reconstruction qui fut faite du château d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne) au début du XIIIe siècle : "*Turris de castro de Axia, quam Guido vicecomes a fundamentis cepit erigere ; postea aulam noviter edificavit*" (*Chroniques de Saint-Martial*, *op. cit.*, B. Iuier, année 1202, p. 71), et qui ne fut pas la seule. L'activité constructive des évêques n'est pas moindre ; ainsi qu'en témoigne le registre *O Domina* déjà cité, vers 1300, la forteresse de Noblat, comportait un grand nombre de tours, de maisons et corps de logis divers. — Quant à la forteresse de Chalucet-haut, de loin, du moins dans son dernier état, la plus importante de toutes les forteresses de pierre limousines, il semble qu'il faille en attribuer, d'abord indirectement, puis directement, la réalisation, entre le milieu du XIIIe et le début du XIVe siècle, à l'autorité royale elle-même, ce qui fait d'elle un cas tout à fait particulier (cf. travaux en cours du Centre de Recherches Historiques et Archéologiques Médiévales de l'Université de Limoges).

Dans le même temps, apparaissent dans les textes des mentions, malheureusement imprécises, de résidences aristocratiques nouvelles et modestes, qualifiées de “château ou repaire”⁵⁰, mais aucune reconnaissance n’a pu vraiment encore être faite en Limousin de vestiges de ces maisons fortes attribuables au XIII^e siècle ; l’on ne peut donc se prononcer sur les caractères qui pourraient leur être propres.

En revanche, aux XIV^e et XV^e siècles, alors même que les forteresses de pierre se multiplient, se transforment, s’agrandissent ou se diversifient, et que des lignages de moindre importance parviennent eux-mêmes à s’en doter, apparaît une nouvelle génération de maisons fortes volontiers qualifiées dans les textes de “chastels”, et qui, du moins en haute Marche et Combrailles, seules prospectées jusqu’alors, témoignent chez les concepteurs d’une double prédilection, soit en faveur des “donjons résidentiels”, soit en faveur des structures fossoyées⁵¹.

Ces perspectives chronologiques, on le voit, ne marquent le Limousin d’aucune originalité particulière ; l’on y retrouve exactement le schéma évolutif proposé par G. Fournier dans son enquête sur le château⁵². Toutefois, et si l’on veut bien que ce soit ici le lieu de proposer quelques impressions, elles-mêmes dégagées de quelques faisceaux d’indices, il semblerait, d’une part, que l’adoption du château à motte ait été en Limousin assez précoce, d’autre part, que le recours au perchement pour les résidences aristocratiques ait eu une existence assez durable puisqu’on en rencontre encore l’usage en plein XIV^e siècle⁵³.

Les orientations de la recherche

Le bilan général provisoire de l’enquête à ce jour fait apparaître :

— que l’inventaire des fortifications strictement “de terre” est en voie d’achèvement, mais que nombre de dossiers lourds sont encore à établir, ce qui ne peut s’envisager que très progressivement et sur la longue durée ;

— que, parmi les fortifications de ce type, non seulement les enceintes, mais encore et surtout les défenses à rempart en croissant, nécessiteront, si l’on veut pouvoir les intégrer à une quelconque problématique historique, des interventions de fouille comme celles qui

ont déjà permis de faire progresser la connaissance des mottes castrales ;

— que l’inventaire des “donjons” de pierre, toutes périodes confondues, peut être considéré comme achevé, cependant que l’étude du phénomène est en cours ;

— que restent à systématiquement inventorier, classer, cartographier, tous les châteaux, maisons fortes et manoirs, de tous types et de toutes tailles, partiellement conservés ou totalement détruits, connus ou inconnus, qui ont quadrillé le Limousin de manière extrêmement dense du XIII^e au XVI^e siècle.

Il s’est, en outre, avéré, à l’expérience, et en raison du souci de toujours tenter d’établir le lien avec l’Histoire, qu’il convenait, pour chacun des sites répertoriés, de l’appréhender dans sa globalité, c’est-à-dire de tenir compte de tous les éléments naturels et/ou aménagés qui l’environnent de plus ou moins près et qui ont pu, à un moment ou à un autre, lui avoir été étroitement associés, soit que lui-même en soit issu, soit au contraire qu’ils soient nés de lui ; ainsi doit-on, semble-t-il, être attentif aussi bien aux basses cours, enclos, chapelles, étangs, souterrains, moulins, etc. de sa proximité immédiate, qu’au réseau routier avec ses passages obligés, cols, gués ou ponts, aux postes de surveillance et aux “fourches” de justice, au centre domanial le plus proche, aux espaces boisés, aux hameaux, villages et bourgs, à l’église paroissiale, voire aux autres fortifications, qui émaillent le terroir dans lequel il est inséré. Cette observation globale s’impose d’elle-même dans le cas de sites qui rassemblent sur un espace relativement exigü un certain nombre de phénomènes différents et/ou complémentaires ; ainsi en est-il, par exemple, de l’éperon étroit de La Feuillade à Saint-Laurent-sur-Gorre, qui porte sur son échine en allant d’aval en amont : une petite enceinte pentue protégée par un rempart en croissant et un fossé, un manoir (XV^e-XVIII^e siècles) construit sur un replat aménagé dans la pente, les bâtiments d’exploitation liés au manoir, puis, en contre-haut, à la jonction avec le plateau, un village, le tout sur une distance d’à peine 400 mètres⁵⁴. En revanche, dans beaucoup d’autres cas, les phénomènes complémentaires ou successifs sont épars sur un espace qui peut être vaste ; vouloir retrouver la logique du site implique donc de les y rechercher. La logique d’un site fortifié est en effet celle de

50. Plusieurs sont mentionnés, par exemple dans le registre *O Domina* déjà cité, ou dans les rouleaux d’hommages rendus à l’abbaye de Solignac (éd. F. Gaudy, *L’abbaye de Solignac et son environnement du XI^e au XIII^e siècle*, mémoires de maîtrise, Limoges, 1988).

51. B. Barrière et P. Couanon, *Fortifications du bas Moyen Âge*..., art. cité : I. Les fortifications à donjon résidentiel (P. Couanon), p. 290-297, et II. Les habitats seigneuriaux fossoyés (B. Barrière), p. 297-305.

52. G. Fournier, *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978.

53. J.-L. Antignac et R. Lombard, *Montamar*..., art. cité.

54. Site inédit, découvert et signalé par J. Boin (cf. *supra* note 22), près de Saint-Laurent-sur-Gorre (ch. 1 ct., Haute-Vienne).

tout un terroir. L'on devrait pouvoir ainsi, par exemple, à partir d'un centre domanial carolingien connu, chef-lieu de *curtis* ou de *villa*, détecter son enceinte-refuge éventuelle⁵⁵, le ou les châteaux à motte qui ont pu, par la suite, s'y établir, au chef-lieu même ou en tels autres points jugés stratégiques⁵⁶, le château de pierre qui a pu leur succéder

sur le même site ou à proximité⁵⁷, les maisons fortes et manoirs enfin qui ont pu naître, en habitat intercalaire, sur la périphérie⁵⁸. Tant il vrai que les aménagements fortifiés ne constituent que l'un des aspects, majeurs il est vrai et quasiment constants, de l'occupation du sol au Moyen Âge.

55. Par exemple, cf. *Cartulaire de Beaulieu*, éd. M. Deloche, Paris, 1859, n° CLXVI : à la date de 885, l'abbaye reçoit en don une *curtis* dite *Diniacus* et son *castrum* dit *Castellucius*, qui l'un et l'autre ont pu être localisés.

56. Il semble bien, par exemple, que les mottes de Bré (cf. *supra* note 38 et F. July, *Essai sur les enceintes...*, art. cité, *B.S.A.H.L.*, t. CVI, 1979, p. 81-84) se soient établies dans une enceinte préexistante, et que d'autres mottes aient été édifiées à courte distance, en position de surveillance routière (B. Barrière, G. Cantié et R. Lombard, *Fortifications... confins haut et bas Limousin*, art. cité, p. 89-91 et 106-107).

57. A Montbrun (com. Dournazac, ct. Chalus, Haute-Vienne), la forteresse de pierre s'est implantée à quelques mètres de la motte primitive ; à Lastours (cf. *supra* note 38), la distance est de 200 m par rapport à la plus proche des mottes subsistantes ; à Bridiers (cf. *supra* note 38), elle est de 800 m.

58. Le cas de La Tour-du-Breuil, maison forte constituée en périphérie de la seigneurie de Saint-Julien-le-Châtel (ct. Chénérailles, Creuse) au début du XVe siècle pour une branche cadette de la famille de Saint-Julien, est particulièrement éclairant (cf. B. Barrière, G. Cantié et R. Leblanc, *Fortifications... Combrailles*, art. cité, p. 113-116).